



Objectifs généraux 2009- 2011

Au cours de l'année 2008 un renouvellement complet du Bureau et du Conseil d'Administration s'est effectué (AG du 29 mai 2008) avec l'arrivée d'un nouveau Président Michel DELEBARRE en remplacement de Pierre MAUROY. Un « tuilage » aura lieu sur le premier semestre 2009 pour la Direction générale avec le départ de Jacques HOUBART prévue pour le 30 juin 2009 et l'arrivée de Hans-Günther CLEV en tant que Directeur général adjoint le 1^{er} janvier 2009.

D'ores et déjà et dans ce contexte, il est possible de prévoir les objectifs suivants pour la période triennale 2009-2011.

Au titre de l'ancrage de la MOT dans son rôle de mission d'intérêt général pour servir une stratégie de développement des projets et territoires transfrontaliers entre la France et ses 9 pays voisins.

1. En terme d'assistance opérationnelle :

Développer l'assistance opérationnelle auprès des collectivités locales, les services déconcentrés des Etats et l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs (au sens de la directive communautaire de 2004) notamment pour favoriser l'émergence de projets de territoires transfrontaliers intégrés au service des habitants des espaces frontaliers.

Ces projets de territoire doivent, sur la base d'un diagnostic partagé, contribuer au développement partagé des territoires situés de part et d'autre des frontières françaises et s'appuyer pour leur mise en œuvre sur le groupement européen de coopération territoriale, le GECT, qui seul permet d'organiser une gouvernance locale multiniveaux, associant toutes les autorités compétentes (y compris les Etats) et permettant ainsi de

créer des mécanismes de co-décision et de co-financement des projets opérationnels transfrontaliers.

2. En terme d'assistance technique aux porteurs de projets

Développer les actions d'informations, de communication et d'échange sur les pratiques par :

- la rédaction et la réalisation de 2 à 3 lettres « espaces transfrontaliers » par an diffusées à 9 000 exemplaires en deux langues (français, anglais),
- la production de 11 newsletters en trois langues,
- la préparation et la réalisation de 2 séminaires, ou conférences sur des thèmes d'actualité. Pour 2009 par exemple la MOT organisera une conférence-débat sur la cohésion territoriale européenne (livre vert) et un séminaire sur le thème « attractivité, concurrence et cohésion territoriale dans les territoires transfrontaliers »,
- la production d'un cahier thématique réalisé sur la base de travaux d'étude et de résultats de séminaires d'échanges sur les pratiques,
- la mise à disposition d'un service extranet et d'une revue de presse pour les adhérents,

3. En terme d'aide à la définition des stratégies d'ensemble

Il s'agit d'une manière générale d'aider les Etats, les Régions et tout autre niveau de collectivité locale en France et en Europe, à mieux prendre en compte la dimension transfrontalière, donc l'échelle de proximité, dans leurs politiques territoriales et sectorielles et à l'inscrire dans un cadre européen.

A ce titre les principales actions pourraient être les suivantes :

- renforcer le rôle de la MOT en tant qu'expert et conseil des administrations centrales et des services déconcentrées de l'Etat français sur les questions transfrontalières,
- signature de conventions triennales avec les principaux ministères intéressés par le développement de ce rôle par la MOT (MEEDDAT, Intérieur dont Outre-mer, Affaires étrangères, Santé...) et développement des actions afférentes,
- au-delà de sa mission d'intérêt général qui fait l'objet de l'attribution de subventions dans le cadre de conventions d'objectifs, la MOT pourrait se voir

confier, notamment par la DIACT, la réalisation d'études stratégiques sur la base d'un cahier des charges et s'agissant de prestations, dans le cadre d'une mise en concurrence.

A titre indicatif ces études pourraient traiter des thèmes suivants :

- la poursuite de la réalisation d'un volet transfrontalier de l'observatoire des territoires : indicateurs, cartographies pour les agglomérations, les eurodistricts et les métropoles transfrontalières,
- le diagnostic du fonctionnement des territoires transfrontaliers selon leur degré d'intégration (agglomérations transfrontalières, « eurodistricts », eurométropole...) et préconisations opérationnelles pour faciliter leur développement,
- le développement d'indicateurs permettant de mieux appréhender la réalité des interactions économiques et sociales entre territoires de part et d'autre des frontières françaises (compétitivité, concurrence, cohésion...) de manière à favoriser des démarches innovantes.

Au titre de l'ouverture européenne

- rechercher de nouveaux partenaires pour consolider et faire vivre le réseau européen d'autorités locales transfrontalières l'EUROMOT,
- faire du projet URBACT II sur la gouvernance dans les agglomérations transfrontalières intégrées le noyau d'un réseau européen plus large, dédié aux pratiques et outils de gouvernance urbaine transfrontalière innovants, s'appuyant particulièrement sur le GECT,
- préparer, lancer et développer un nouveau projet INTERREG IVC sur le thème « emploi et formation » dans les bassins de vie transfrontaliers pour développer de nouveaux partenariats européens,
- assurer une présence et développer des collaborations avec les instances européennes : Conseil de l'Europe, DG Regio, Parlement européen, Comité des Régions...